

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2009

**SÉANCE ORDINAIRE**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2009 à la Salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville, à compter de 20h00.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Fernand Veilleux	Présent
District 01	Miguel Gilbert	Présent
District 02	Monique Clément	Présente
District 03	Jean-Noël Groleau	Présent
District 04	Jacques Blain	Présent
District 05	Robert Paré	Absent
District 06	Denis Beaudoin	Présent
<b>Total: 7</b>	<b>Présence: 6</b>	<b>Absence: 1</b>

**FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jacques Leblond, agit comme secrétaire.

Madame Martine Loisel, secrétaire-trésorière adjointe est présente jusqu'à 20h50 ainsi que Monsieur Yvon Lapointe, directeur du Service incendie jusqu'à 21h15

Une personne est présente dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

-----

1. Ouverture de la séance
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
  - 4.1 Séance ordinaire du 4 août 2009
5. Trésorerie
  - 5.1 Comptes payés et à payer
6. Suivi des affaires découlant des procès-verbaux
7. Rapport du conseil
8. Sécurité publique, protection contre l'incendie
  - 8.1 Acquisition de 25 téléavertisseurs
9. Hygiène du milieu
  - 9.1 Acceptation des soumissions – Bouclage de conduites d'aqueduc, route 147 de la rue Jeanne à la rue Monique
  - 9.2 Nettoyage des conduites d'égout sanitaire selon le plan quinquennal
10. Voirie



No de résolution  
ou annotation

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2009**

- 10.1 Dépôt du rapport sur le coût du transport du gravier
- 10.2 Dépôt du rapport sur le contrôle d'entretien préventif (PEP)
- 10.3 Dépôt des travaux pour le mois de septembre 2009
- 10.4 Appel d'offres pour l'achat de sable et de sel
- 10.5 Demande de M. Jean-Paul Bergeron - travaux d'excavation au fossé du 45 chemin du Brûlé
  
- 11. Loisirs, culture et communautaire
  - 11.1 Autorisation de faire une demande de permis d'alcool au nom des Comptonales pour le Festin des Grâces le 4 octobre 2009.
  
- 12. Environnement, urbanisme et développement
  - 12.1 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la réunion du 25 août 2009
  - 12.2 Recommandation concernant l'agrandissement du périmètre urbain et du périmètre secondaire dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement
  - 12.3 Servitude pour « T » de virage – rue Legrand
    - 12.3.1 Autorisation de signature de la promesse de servitude par le maire suppléant
    - 12.3.2 Mandat à l'arpenteur-géomètre pour la préparation d'une description technique de la servitude de virage
    - 12.3.3 Mandat au notaire Luc Custeau pour préparer l'acte de servitude ainsi que son enregistrement
  - 12.4 Modification à la proposition d'achat soumise par M. Jacques Oliva Bélair
  
- 13. Administration
  - 13.1 Séminaire de formation Megagest 2009
  - 13.2 Approbation des tarifs horaires du personnel d'élection
  - 13.3 Mandat à un architecte - préparation du dossier d'analyse des besoins de l'édifice municipal.
  - 13.4 Tournoi de golf de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de la M.R.C. de Coaticook
  
- 14. Ressources humaines
  
- 15. Avis de motion – Règlements
  - 15.1 Avis de motion, avec dispense de lecture, du règlement numéro 2009-93 décrétant un tarif lors d'une intervention destinée à prévenir ou combattre l'incendie dans un véhicule de toute personne qui n'habite pas le territoire.
  
- 16. Varia
  
- 17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 28 août 2009
  - 17.1 Mandat à un arpenteur-géomètre pour la préparation d'une description technique dans le cadre des travaux requis pour la prolongation du trottoir sur la route Louis-S.-St-Laurent
  - 17.2 Festin des Grâces des Comptonales – modification à la résolution 3770-2009-08-04
  
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS
  
- 19. Levée de la séance

-----

**1. Ouverture de la séance**

Monsieur le maire, Fernand Veilleux préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte à la suite de la lecture de la prière.

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen qui avait demandé des informations sur les taux payés pour le transport en camion est revenu pour obtenir les réponses à ses questions. Le maire a répondu à ses questions sur ce sujet ainsi que sur l'application du programme PEP.

Ce citoyen s'est informé de la nature d'une dépense de pneus. Il a été répondu.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

**3771-2009-09-01**

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Miguel Gilbert  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil tel que présenté
- b. de garder ouvert l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité

**4. Procès-verbal(aux) antérieurs**

**4.1 Séance ordinaire du 4 août 2009**

**3772-2009-09-01**

Chaque membre du conseil ayant reçu le 28 août 2009 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 août 2009 et déclarant en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Monique Clément  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Denis Beaudoin**

**IL EST RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 août 2009 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

**5. Trésorerie**

**5.1 Comptes payés et à payer**

**3773-2009-09-01**

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Denis Beaudoin  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Blain**

**IL EST RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes payés et à payer jointe à la présente et d'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe à parfaire le paiement par chèque à qui de droit.

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2009**

En date du 28 août 2009, le sommaire de la répartition des comptes s'établit comme suit:

**Comptes à payer**

Annexe 1. Fonds des activités municipales 33 785.71\$

**Comptes payés**

Annexe 2. Fonds des activités municipales 167 752.82\$

**Salaires payés**

Annexe 3. Fonds des activités municipales 35 825.52\$

Adoptée à l'unanimité

**6. Suivi des affaires découlant des procès-verbaux**

**7. Rapport du conseil**

Les membres du conseil ont fait état de leurs démarches dans le cadre de leurs fonctions pour le mois passé.

**8. Service de protection contre les incendies**

**8.1 Location de 25 téléavertisseurs**

**3774-2009-09-01**

**Considérant** que la tour de communication utilisée actuellement n'est pas suffisamment performante pour être en mesure de transmettre adéquatement les appels à tous les porteurs de radios ;

**Considérant** que des démarches ont été entreprises à savoir quelle serait l'alternative de remplacement afin d'avoir un service de communication fiable et efficace;

**Considérant** que les téléavertisseurs permettraient d'acheminer un signal simultané à toute la brigade et faciliterait ainsi la communication par radio entre les pompiers;

**Considérant** que l'utilisation de ces téléavertisseurs ne représente pas un surplus quant aux frais mensuels de communication, étant donné que ce mode de communication remplace celui existant;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Miguel Gilbert  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Blain**

**IL EST RÉSOLU**

- a. de louer 25 téléavertisseurs de la compagnie Bell Mobilité au coût de location de 5.95\$ par mois par téléavertisseur;
- b. que cette dépense soit puisée au poste 02 220 00 331 du budget 2009 de la municipalité

Adoptée à l'unanimité

c.c.. Service de protection contre l'incendie  
Trésorerie

**9. Hygiène du milieu**

**9.1 Acceptation des soumissions – Bouclage de conduites d’aqueduc,  
route 147 de la rue Jeanne à la rue Monique**

**3775-2009-09-01**

**Considérant** que parmi les travaux à effectuer en vertu du programme de remboursement de la taxe d’accises sur l’essence, il est prévu, entre autres, le bouclage des conduites d’aqueduc en bordure de la route 147 entre les rues Jeanne et Monique;

**Considérant** que des soumissions publiques ont été demandées;

**Considérant** que 5 soumissionnaires ont déposé des offres;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Miguel Gilbert  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Blain**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d’accorder à la firme Grondin Excavation Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux requis pour établir le bouclage des conduites d’aqueduc en bordure (de la route 147) de la route Louis-S. St-Laurent entre les rues Jeanne et Monique le tout pour la somme de 100 889.93\$.
- b. d’autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité les documents requis au bon déroulement du dossier.
- c. que les deniers requis soient puisés à même le fonds provenant du programme de remboursement de la taxe d’accises sur l’essence.

Adoptée à l’unanimité

c.c.. Grondin Excavation Inc.  
Teknika HBA  
Resp. des infrastructures d’aqueduc et égout  
Trésorerie  
Dossier

**9.2 Nettoyage des conduites d’égout sanitaire selon le plan  
quinquennal**

**3776-2009-09-01**

**Considérant** le programme quinquennal de nettoyage des conduites d’égout de la municipalité et la prévision de nettoyage de 10 sections au cours de l’année 2009, soit 3 sections sur le chemin Moe’s River, 4 sections sur la route Louis-S.-St-Laurent, 2 sections sur la rue Parc et 1 section sur le chemin Cookshire;

**Considérant** la recommandation du responsable des infrastructures d’aqueduc et égout de la municipalité;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Miguel Gilbert  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau**

**IL EST RÉSOLU**

- a. de poursuivre le programme de nettoyage du réseau d’égout municipal en accord avec le plan quinquennal;

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2009**

d'accorder le contrat de nettoyage de 10 conduites, incluant le poste de pompage du Hameau ainsi que 2 regards à la station d'épuration, les frais de disposition à la firme Sanikure Inc., plus bas soumissionnaire, pour un montant de 2 190\$ incluant les taxes applicables;

- c. que cette dépense soit puisée au poste budgétaire 02 410 00 526 du budget 2009 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

- c.c. Sanikure Inc.  
Resp. des infrastructures d'aqueduc et égout  
Trésorerie  
Dossier

**10. Voirie**

**10.1 Dépôt du rapport sur le coût du transport du gravier**

Ce point est reporté

**10.2 Dépôt du rapport sur le contrôle d'entretien préventif (PEP)**

Ce point est reporté

**10.3 Dépôt des travaux pour le mois de septembre 2009**

Les documents ont été déposés

**10.4 Appel d'offres pour l'achat de sable et de sel**

Dépôt des appels d'offres sur invitation pour l'achat de sable et de sel pour la saison hivernale 2009-2010.

**10.5 Dépôt d'une demande de M. Jean-Paul Bergeron - travaux d'excavation au fossé du 45 chemin du Brûlé**

La lettre de M. Jean-Paul Bergeron est déposée et elle sera analysée de façon à ce qu'une réponse puisse lui être adressée sous peu.

**11. Loisirs, culture et communautaire**

**11.1 Autorisation de faire une demande de permis d'alcool au nom des Comptonales pour le Festin des Grâces le 4 octobre 2009.**

**3777-2009-09-01**

**Considérant** la tenue de l'activité du Festin des Grâces le 4 octobre prochain dans le cadre de la clôture des Comptonales, édition 2009;

**Considérant** que le propriétaire du lieu où se tiendra le Festin des Grâces demande à la municipalité d'autoriser la tenue de cette activité dans le cadre de sa demande de permis de réunion auprès de la Régie des alcools des courses et des jeux;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jacques Blain  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau**

**IL EST RÉSOLU** de confirmer l'autorisation de la municipalité pour la tenue du Festin des Grâces, activité importante qui se tiendra dans le cadre des Comptonales, le 4 octobre 2009 sur les terrains du «Le Bocage Auberge et Restaurant».

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2009

Adoptée à l'unanimité

c.c. Le Bocage Auberge et Restaurant  
Les Comptonales  
Dossier

**12. Environnement, urbanisme et développement**

**12.1 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la réunion du 25 août 2009**

Le document du procès-verbal de la réunion du 25 août est déposé.

**12.2 Recommandation concernant l'agrandissement du périmètre urbain et du périmètre secondaire dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement**

**3778-2009-09-01**

**Considérant** que le CCU a formulé au conseil une recommandation afin de demander à la MRC de Coaticook d'ajouter, dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement actuellement en cours, des secteurs afin d'agrandir le périmètre urbain de la municipalité de façon à prévoir les besoins en espaces supplémentaires en zone blanche, lesquels sont requis pour accueillir la croissance prévue de la population;

**Considérant** que les quatre sites proposés ont tous un moindre impact tel que prévu à la LPTAAQ;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Denis Beaudoin  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau**

**IL EST RÉSOLU** que le conseil reçoive favorablement la recommandation du CCU portant le numéro 002-2009-08-25 telle que formulée laquelle reprend le rapport déposé par M. Alain Beaulieu responsable du Service d'urbanisme et autorise les officiers municipaux à le transmettre à la MRC de Coaticook afin que les secteurs identifiés soient ajoutés dans la prochaine révision du schéma d'aménagement.

Adoptée à l'unanimité

c.c. MRC de Coaticook  
Service de l'urbanisme

*M. le maire se retire compte tenu que la prochaine question sous étude peut représenter un intérêt pécuniaire direct ou indirect vu son lien familial avec une des parties. (Article 361 loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)*

**Monsieur le maire suppléant, Denis Beaudoin, préside la séance.**

**12.3 Servitude pour « T » de virage – rue Legrand**

**12.3.1 Autorisation de signature de la promesse de servitude par le maire suppléant**

**3779-2009-09-01**

**Considérant** que des travaux de prolongement de la rue Legrand sont prévus pour l'an prochain;

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2009

**Considérant** que le conseil avait posé comme condition préalable à ces travaux la création d'une virée à l'extrémité du prolongement;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Miguel Gilbert**

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser le maire suppléant, monsieur Denis Beaudoin, ainsi que le directeur général ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité, le document de promesse de servitude pour l'établissement d'un «T» de virage sur le lot 1 803 640 du cadastre du Québec, le tout tel que requis pour le prolongement de la rue Legrand.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Propriétaires du lot  
Service des Travaux publics  
Dossier

*M. le maire se retire compte tenu que la prochaine question sous étude peut représenter un intérêt pécuniaire direct ou indirect vu son lien familial avec une des parties. (Article 361 loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)*

**12.3.2 Mandat à un arpenteur-géomètre pour la préparation  
d'une description technique de la servitude de virage  
requis.**

**3780-2009-09-01**

**Considérant** qu' il y a lieu de mandater un professionnel afin de délimiter avec précision les limites exactes de la servitude à être acquise par la municipalité dans le prolongement de la rue Legrand;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jacques Blain  
APPUYÉ PAR madame la conseillère Monique Clément**

**IL EST RÉSOLU**

- a. de mandater M. Daniel Parent, arpenteur-géomètre afin qu'il procède à la description technique et autres démarches requises dans le cadre du projet de prolongement de la rue Legrand;
- b. d'autoriser M. le maire suppléant et le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer tous documents requis pour donner suite à la présente;
- c. de puiser à même les disponibilités du poste 02 320 00 411, les deniers requis au paiement des honoraires encourus pour donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Daniel Parent a.-g.  
Service des Travaux publics  
Trésorerie  
Dossier

*M. le maire se retire compte tenu que la prochaine question sous étude peut représenter un intérêt pécuniaire direct ou indirect vu son lien familial avec une des parties. (Article 361 loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)*

**12.3.3 Mandat au notaire Luc Custeau pour préparer l'acte de servitude ainsi que son enregistrement**

**3781-2009-09-01**

**Considérant** que le conseil a fixé comme exigence préalable à la réalisation d'un prolongement de la rue Legrand qu'une servitude de virage soit enregistrée en faveur de la municipalité;

**Considérant** que les propriétaires du lot 1 803 640 du cadastre du Québec ont accepté de céder la servitude;

**Considérant** qu'un arpenteur-géomètre a été mandaté pour procéder à la préparation des documents techniques requis;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Miguel Gilbert  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau**

**IL EST RÉSOLU**

- a. de mandater Me Luc Custeau notaire, afin qu'il procède à la rédaction des documents juridiques requis pour donner suite à la cession par les propriétaires du lot 1 803 640 du cadastre du Québec d'une servitude de virage, incluant les conditions indiquées dans le document « servitude pour T de virage » daté du 24 août 2009, et leur publication;
- b. d'autoriser M. le maire suppléant et le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer tous documents requis pour donner suite à la présente;
- c. de puiser à même les disponibilités du poste 02 320 00 411, les deniers requis au paiement des honoraires encourus pour donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Me Luc Custeau notaire  
Propriétaires du lot  
Trésorerie  
Dossier

*Monsieur le maire Fernald Veilleux reprend place à la table des délibérations*

**12.4 Modification à la proposition d'achat soumise par M. Jacques Oliva Bélair**

**3782-2009-09-01**

**Considérant** que M. Jacques Oliva Bélair a fait parvenir au conseil une lettre par laquelle il retire son offre pour acquérir le lot 1 802 434 propriété de la municipalité;

**Considérant** que le conseil a déjà modifié la résolution 2962-2007-11-06 par la résolution 3751-2009-08-04;

**Considérant** que pour des fins de clarification du dossier il y a lieu de refondre les 2 résolutions indiquées ci-haut tout en apportant la correction nécessaire vu le retrait d'une partie de l'offre d'achat;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Miguel Gilbert  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Denis Beaudoin**

**IL EST RÉSOLU**

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2009**

- a. d'autoriser la vente du lot 4 406 036 du cadastre du Québec, propriété de la municipalité de Compton à M. Jacques Oliva Bélair pour la somme de 5 000\$ à laquelle somme s'ajoutent les frais relatifs aux honoraires professionnels requis pour la réalisation de cette vente;
- b. d'autoriser M. le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer tous documents requis pour donner suite à la présente;
- c. que la présente remplace à toutes fins que de droit les résolutions 2962-2007-11-06 et 3751-2009-08-04.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Me Luc Custeau notaire  
Propriétaires du lot  
Trésorerie  
Dossier

**13. Administration**

**13.1 Séminaire de formation Megagest 2009**

**3783-2009-09-01**

**Considérant** la tenue du Séminaire de formation Megagest le 24 septembre prochain;

**Considérant** l'importance de prendre connaissance des mises à jour annuelles apportées aux différents modules tels que ceux de la comptabilité et de la taxation;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Blain**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe, Madame Martine Loiselle ainsi que le commis comptable, Monsieur Gilles Groleau, à participer au Séminaire de formation Megagest le 24 septembre prochain à Drummondville;
- b. que les frais inhérents soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires 02 130 00 454 et 02 130 00 310 du budget 2009 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

**13.2 Approbation des tarifs horaires du personnel d'élection**

**3784-2009-09-01**

**Considérant** que le règlement prévoyant le mode de rémunération applicable au personnel d'élection et de référendums municipaux prévoit que celui-ci est un tarif minimum que le conseil peut augmenter mais pour lequel il doit demander une exception pour le réduire;

**Considérant** que le paiement d'une rémunération basée sur les heures effectuées respecte le temps vraiment passé à travailler pour le président d'élection et respecte les principes des normes du travail ;

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2009**

**Considérant** que les employés municipaux lorsqu'ils travaillent pour le président d'élection ne sont pas liés ni par une convention collective ni par toute autre entente de travail et qu'il y a lieu de définir un tarif juste et équitable afin d'intéresser les gens à travailler pour qu'on puisse bien réussir cet exercice démocratique;

**Considérant** que le conseil considère équitable de payer une rémunération équivalente à celle prévue pour le personnel électoral provincial;

**Considérant** que le tarif s'appliquera dès maintenant et pour l'avenir tant pour les élections que pour d'éventuels référendums et qu'il ne s'applique qu'à compter de la publication de l'avis d'élection;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jacques Blain**  
**APPUYÉE PAR madame la conseillère Monique Clément**

**IL EST RÉSOLU** qu'un nouveau tarif payable pour le personnel électoral soit adopté, basé sur les heures effectuées et sur les montants payés par le provincial, le tout selon le tableau ci-après :

Poste ou équivalent	Tarif suggéré
Président d'élection	39.08/h
Secrétaire d'élection	23.38/h
Adjoint au président (si requis)	23.38/h
Réviseurs (3)	17.95/h
Secrétaire commission	17.32/h
Agent réviseur	16.73/h
Scrutateur <b>BVA</b>	16.73/h
Secrétaire <b>BVA</b>	15.06/h
Primo <b>BVA</b>	17.32/h
Président table de vérification <b>BVA</b>	13.55/h
Membres (2) table de vérification <b>BVA</b>	13.55/h
Scrutateur / <b>scrutin</b>	16.73/h
Secrétaire bureau de vote/ <b>scrutin</b>	15.06/h
Primo/ <b>scrutin</b>	17.32/h
Membres (2) table de vérification/ <b>scrutin</b>	13.55/h
Président table de vérification/ <b>scrutin</b>	13.55/h
Aide permanent (si besoin)	20.50/h
Aide occasionnel (si besoin)	16.73/h
Aide primo (si besoin)	14.72/h

Adoptée à l'unanimité

c.c.. Trésorerie  
Dossier

**13.3 Mandat à un architecte - préparation du dossier d'analyse des besoins de l'édifice municipal.**

**3785-2009-09-01**

**Considérant** que l'édifice municipal ne répond pas aux normes de sécurité prévues par les différents codes de normes pour les édifices publics;

**Considérant** que l'édifice municipal tel qu'il est actuellement ne répond pas aux normes d'accessibilité requises pour les personnes handicapées;

**Considérant** que l'édifice municipal tel qu'il est actuellement va nécessiter des investissements importants à sa structure, à son toit et doit pour se faire, faire l'objet d'une analyse plus poussée visant à définir dans quelle mesure il peut être rénové, agrandi et/ou reconstruit en tout ou en partie;

**Considérant** que le conseil considère qu'il est urgent de procéder à cette analyse compte tenu des programmes de subvention actuellement disponibles lesquels peuvent être retirés en tout temps;

**Considérant** que le conseil veut permettre au nouveau conseil d'être prêt dès le début de la prochaine année à lancer les demandes de subvention lesquelles diminueront sensiblement les coûts directement attribuables aux contribuables de la municipalité;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Monique Clément  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Denis Beaudoin**

**IL EST RÉSOLU**

- a. de mandater M. David Leslie, architecte afin qu'il procède à une analyse plus poussée des besoins requis en terme d'édifice municipal et à la préparation d'esquisses, le tout selon son offre de service transmise le 13 août dernier;
- b. d'autoriser M. le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer tous documents requis pour donner suite à la présente;
- c. de puiser à même les disponibilités du poste 02 190 00 410, les deniers requis au paiement des honoraires pour donner suite à la présente, lesquels sont estimés à 22 000\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

c.c. David Leslie architecte  
Trésorerie  
Dossier

**13.4 Tournoi de golf de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de la M.R.C. de Coaticook**

**3786-2009-09-01**

**Considérant** la tenue du tournoi de golf 2009 de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de la M.R.C. de Coaticook le 18 septembre prochain;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Miguel Gilbert  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau**

**IL EST RÉSOLU**

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2009

- a. d'autoriser la participation du maire, monsieur Fernand Veilleux, ainsi que le directeur général, monsieur Jacques Leblond, au tournoi de golf de la Fondation de santé et de services sociaux de la M R C de Coaticook le 18 septembre au Club de golf de Coaticook au coût de 125\$ par participant;
- b. que cette dépense soit affectée au poste 02 110 00 310 et 02 13000 310 du budget 2009 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

- c.c. Fondation de santé et de services sociaux de la M R C de Coaticook  
Trésorerie

**14. Ressources humaines**

Rien à signaler

**15. Avis de motion – Règlements**

- 15.1 Avis de motion, avec dispense de lecture, règlement numéro 2009-93 décrétant un tarif lors d'une intervention destinée à prévenir ou combattre l'incendie dans un véhicule de toute personne qui n'habite pas le territoire.**

**3787-2009-09-01**

**Avis de motion** est donné par monsieur le conseiller Jacques Blain à l'effet que sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil, le règlement intitulé « *Règlement numéro 2009-93 décrétant un tarif lors d'une intervention destinée à prévenir ou combattre l'incendie dans un véhicule de toute personne qui n'habite pas le territoire* ».

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite étant donné que les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement dans les délais requis.

Ce projet de règlement se lit comme suit :



**PROJET DE RÈGLEMENT**

**Règlement numéro 2009-93 décrétant un tarif lors d'une intervention destinée à prévenir ou combattre l'incendie dans un véhicule de toute personne qui n'habite pas le territoire**

**Considérant** que toute municipalité peut prévoir que tous ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale;

**Considérant** le règlement sur les conditions ou restrictions applicables à l'exercice des pouvoirs de tarification des corporations municipales;

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2009**

**Considérant** la volonté du conseil d'adopter un règlement pour décréter l'application de tarifs dans les situations d'intervention du service de protection contre l'incendie pour combattre ou prévenir l'incendie dans un véhicule;

**Considérant** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2009;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est par le présent règlement décrété ce qui suit :

**Article 1**

Le propriétaire de tout véhicule automobile qui n'habite pas le territoire de la municipalité ou qui n'en est pas un contribuable doit, lorsque le service de protection contre l'incendie est requis pour prévenir ou combattre un incendie dans son véhicule, payer, sur facturation de la municipalité, un montant de 1 200\$;

**Article 2**

Le présent règlement remplace le règlement 2005-63 de la municipalité de Compton adopté le 3 mai 2005 et mis en vigueur le 10 mai 2005.

**Article 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

_____ Projet Fernand Veilleux Maire	_____ Projet Jacques Leblond Directeur général
--	---

**16. Varia**

**17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 28 août 2009**

**17.1 Mandat à un arpenteur-géomètre pour la préparation d'une description technique dans le cadre des travaux requis pour la prolongation du trottoir sur la route Louis-S.-St-Laurent**

**3788-2009-09-01**

**Considérant** qu'il y a lieu de mandater un professionnel afin de délimiter avec précision les limites exactes de trois propriétés longeant la route Louis-S.-St-Laurent en front desquelles sera prolongé le trottoir tel que prévu par la résolution 3755-2009-08-04;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Denis Beaudoin**

**IL EST RÉSOLU**

- a. de mandater M. Daniel Parent, arpenteur-géomètre afin qu'il procède à la description technique et autres démarches requises dans le cadre du projet de prolongement du trottoir du côté Ouest de la route Louis-S.-St-Laurent pour 3 des propriétés situées au 6885, 6895 et 6905;

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2009**

- b. d'autoriser M. le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer tous documents requis pour donner suite à la présente;
- c. de puiser à même les disponibilités du poste 23 040 00 710, les deniers requis au paiement des honoraires encourus pour donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Daniel Parent a.-g.  
Service des Travaux publics  
Trésorerie  
Dossier

**17.2 Festin des Grâces des Comptonales – modification à la résolution 3770-2009-08-04**

**3789-2009-09-01**

**Considérant** que les tarifs indiqués à la résolution 3770-2009-08-04 étaient ceux de l'année 2008;

**Considérant** qu'il y a lieu d'ajuster les coûts à ceux établis pour 2009;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Denis Beaudoin  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Miguel Gilbert**

**IL EST RÉSOLU**

- a. de modifier le point b. à la résolution 3770-2009-08-04 pour lire ce qui suit :  
  
« que la dépense nette de la municipalité soit de 410\$ pour une table de huit personnes et un coût de 560\$ pour l'autre table, étant assumé en parts égales de 70\$ par chacun des invités des membres du conseil. »

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie  
Comptonales

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée

**19. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 22h00 , clôture de la séance.

---

Fernand Veilleux  
Maire

---

Jacques Leblond  
Directeur général